

Cergy, le 28 juillet 2023

Communiqué de presse

Plan d'action préventif d'optimisation de la sécurité du parc d'extincteurs portatifs à pression auxiliaire

Un plan certifié d'optimisation de la sécurité

En application de l'Arrêté du Ministère de la Transition écologique du 21 juin paru le 28 juin 2023, la société Chubb France déploie un plan d'action préventif d'optimisation de la sécurité du parc des extincteurs portatifs à pression auxiliaire.

Ce plan, pensé et mené en coordination avec le fabricant GLORIA (responsable de la conception et de la fabrication des extincteurs concernés) et les autorités - *DREAL Bourgogne Franche Comté placée sous l'autorité de la Direction générale de la prévention des risques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires* - validé par ces dernières, concerne les extincteurs à pression auxiliaire à poudre 6 et 9 kg et à eau 6 et 9 L des gammes INDIUM, INTÉGRAL, MAT TOP 2, VULCAIN de même design et Easy.

Les extincteurs faisant l'objet du plan sont des appareils destinés aux professionnels, au premier rang desquels l'industrie, les administrations, les Etablissements Recevant du Public. Le nombre d'appareils concernés est estimé à 2 millions. Ces extincteurs ne sont plus commercialisés, seul le parc installé est concerné par les mesures du plan. Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue, la société GLORIA a en effet fait évoluer sa gamme d'extincteurs à pression auxiliaire, laquelle est désormais équipée d'une bague de serrage améliorée. Ce modèle d'extincteur est certifié et il est le seul commercialisé aujourd'hui par Chubb France.

Supprimer le risque d'assemblage incorrect

Les mesures du plan visent à supprimer le risque d'assemblage incorrect des différentes parties des extincteurs concernés (cylindre et tête assemblés par une bague de serrage) lié à leur conception et parfois constaté au moment des opérations de remontage et de maintenance, qui peut, dans de très rares cas, lorsque la procédure de maintenance n'est pas respectée, conduire à la désolidarisation de la tête lors de la mise sous pression, c'est-à-dire lors de l'activation de l'extincteur.

Améliorer la sécurité

Le plan d'action consiste à remplacer, sur le parc installé, la bague de serrage des extincteurs à pression auxiliaire par la bague améliorée par le simple ajout d'un chanfrein, lors de l'une des visites de maintenance préventives annuelles, à effectuer au plus tard en janvier 2025.

Cette solution a été validée par les autorités ainsi que par des tests réalisés par le CNPP.

D'ici à ce que la bague de serrage soit remplacée, dans la mesure où les extincteurs de ce type ont été vérifiés par un professionnel formé et qui respecte strictement les procédures renforcées de maintenance en vigueur, les extincteurs ne présentent pas de risque et peuvent donc être utilisés en cas de nécessité.

Informer sur les tenants et aboutissants du plan

Afin d'assurer l'information la plus exhaustive possible sur les mesures et les exigences de ce plan tout en étant en mesure de répondre à toutes les questions éventuelles, Chubb France a mis en place les interfaces suivantes :

- une page dédiée de son site internet sur laquelle les utilisateurs pourront consulter l'ensemble des informations et documents relatifs au plan, les réponses aux questions les plus courantes posées à son propos (<https://chubbfs.com/fr-fr/plan-daction-preventif-doptimisation-de-la-securite/>),
- une adresse Email : FR_contactextincteur@chubbfs.com,
- un numéro 09 70 82 09 30 (appel gratuit),
- une permanence : les équipes de Chubb France répondent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Accompagner les utilisateurs

Dans tous les cas, les collaborateurs des agences de Chubb France sauront accompagner les utilisateurs dans la mise en œuvre du plan en l'adaptant aux spécificités des parcs d'extincteurs concernés et aux contraintes de chaque utilisateur.

Les équipes de Chubb France sont pleinement mobilisées pour assurer la mise en œuvre du plan d'action dans une ambition d'amélioration continue de la sécurité des extincteurs distribués.

Chubb France s'engage à tenir informé régulièrement ses clients et ses partenaires via tous les canaux décrits dans ce communiqué de presse.

Chubb France confirme son engagement de proximité auprès de ses clients et de ses partenaires via ses agences et les remercie pour la confiance accordée.

La sécurité est la priorité de Chubb.

Chubb

Chubb, engagé depuis 200 ans au service de la sécurité incendie, conçoit, installe et maintient des solutions pour la protection des personnes et des biens.

Chubb France est le distributeur exclusif des extincteurs à pression auxiliaire conçus et produit par le fabricant Gloria, qui fait partie du groupe Carrier.

Dans le cadre d'un portage de marque, ces produits portent principalement la marque SICLI, et à plus petite échelle MATINCENDIE.